

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL

Département du Puy-de-Dôme

Délibération 2023/06/10

Nombre de conseillers en exercice : 13	L'an deux mille vingt-trois, Le 7 juillet
<b>Présents</b> : 7	Le Conseil Municipal
Votants : 11	Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
Abstentions : 1	En mairie de MONTAIGUT LE BLANC, sous la Présidence de
Contre :	Monsieur Julien GUILLAUME, Maire,
Pour : 10	Date convocation du Conseil : 3 juillet 2023 Date d'affichage : 3 juillet 2023

**Présents** : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Philippe MOUGEL, Marilyne NAMYST.

**Pouvoirs** : Maurice LEVET donne pouvoir à Philippe MOUGEL  
Jérémie JACQUART donne pouvoir à Marie-Pierre AMOUROUX  
Christelle MONIER donne pouvoir à Marilyne NAMYST  
Fabienne BEUGER donne pouvoir à Julien GUILLAUME

**Absent**: Laurent RETAILLEAU, karine BOURDÉ

Michel SAUVADET est élu secrétaire de séance.

**OBJET** : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS ROUTE D'OLLOIX ROUTE D'OLLOIX

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie — SIEG 63, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie SIEG 63 — LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme — SIEG 63.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme — SIEG 63 en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **15 000,00 € H.T., soit 18 000,00 € T.T.C.**

- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
  - Depuis le 1<sup>er</sup> 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût H.T. des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.
- Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :
- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
  - De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme — SIEG 63.
  - De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à **15 000,00 € H.T., soit 18 000,00 € T.T.C.** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme — SIEG 63.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Publié le

Le maire

